



La prolifération meurtrière des drogues synthétiques fait peser une menace de premier plan sur la santé publique et transforme les marchés illicites de la drogue, selon l'Organe international de contrôle des stupéfiants

Dans son Rapport annuel pour 2024, l'Organe international de contrôle des stupéfiants fait les constatations suivantes :

- *Les drogues de synthèse illicites sont en expansion et leur consommation augmente ;*
- *Les gouvernements et autres acteurs doivent se coordonner davantage face à ce phénomène ;*
- *Les drogues synthétiques pourraient détrôner certaines drogues d'origine végétale à l'avenir ;*
- *L'accès aux médicaments antidouleur demeure problématique dans nombre de pays à revenu faible ou intermédiaire ;*
- *Les initiatives et programmes de l'OICS aident les gouvernements à s'attaquer à ces défis.*

VIENNE, 4 mars (Service d'information des Nations Unies) – La diffusion rapide des drogues de synthèse illicites constitue un problème meurtrier qui fait peser une grave menace sur la santé publique, explique dans son Rapport annuel pour 2024 l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), qui appelle de ses vœux l'adoption d'une vaste stratégie coordonnée, passant notamment par des partenariats public-privé améliorés, face à la fabrication, au trafic et à la consommation de ces drogues.

Dans son rapport, l'OICS constate que la prolifération des drogues synthétiques transforme radicalement les marchés illicites, et que le monde criminel a vite fait d'exploiter les lacunes de la réglementation et de créer de nouvelles substances synthétiques qui présentent de grands dangers pour les populations.

Comme l'explique son Président, Jallal Toufiq, « l'essor rapide de l'industrie illicite des drogues de synthèse fait peser sur la santé publique mondiale une menace de premier plan aux conséquences potentiellement désastreuses pour l'humanité. Nous devons collaborer et agir plus fermement face à ce problème meurtrier qui cause des centaines de milliers de décès et d'innombrables dommages aux communautés ».

Dans son analyse, l'OICS s'intéresse à l'évolution de la fabrication, du trafic et de l'usage de drogues synthétiques, pour en cerner les grandes tendances et constantes. Il décrit aussi l'aide qu'il apporte aux gouvernements, par ses initiatives et programmes, pour relever ce défi, et il formule des recommandations visant à combler les lacunes de la réglementation dont les trafiquants tirent parti.

Les substances synthétiques, qui entraînent chaque année de nombreuses surdoses mortelles, produisent une action plus puissante et de plus longue durée que les drogues d'origine végétale qu'elles imitent, et la demande est en hausse.

Faciles à fabriquer et d'un trafic aisé, elles requièrent peu de connaissances techniques ou scientifiques, de main d'œuvre et de terrain, à la différence des drogues d'origine végétale. La fabrication peut avoir lieu n'importe où, et les mêmes équipements peuvent servir à produire

différentes substances synthétiques. Les trafiquants peuvent ajuster leurs tactiques en matière de fabrication, de mouvement et de commerce de manière à limiter leurs coûts de fonctionnement et à augmenter leurs marges bénéficiaires, mais aussi à réduire les risques de répression.

« La fabrication illicite de drogues synthétiques reposant sur l'emploi de substances rapidement renouvelées, on a affaire à une cible mouvante ; le monde criminel conserve son avance sur les mécanismes de réglementation et fait souvent évoluer ses pratiques à un rythme que les services de répression n'arrivent pas à suivre », dit le Président de l'OICS, Jallal Toufiq.

Les drogues synthétiques étant plus puissantes, les trafiquants peuvent procéder à des envois de volume réduit qui sont plus aisés à dissimuler, et ils recourent parfois à des drones et à d'autres techniques de trafic nouvelles.

Si, au niveau mondial, la demande de drogues d'origine végétale reste actuellement supérieure à l'offre de substances synthétiques, les saisies de ces dernières commencent à dépasser celles de certaines drogues d'origine végétale.

Outre qu'elles mettent en péril la santé des personnes qui en font usage, les drogues synthétiques extrêmement toxiques peuvent présenter d'importants risques de sécurité en raison des procédés dangereux qui sont employés pour leur fabrication et leur trafic et du déversement de déchets chimiques auquel procèdent les fabricants illicites et qui peut entraîner des dommages pour l'environnement.

Mesures et initiatives prises face aux drogues synthétiques

L'OICS a conçu toute une série d'initiatives par lesquelles il aide les États Membres à réagir à l'expansion du trafic de drogues synthétiques et à la hausse de la fabrication et du trafic de précurseurs et préprécurseurs utilisés dans leur fabrication illicite.

Les gouvernements se servent des diverses plateformes et outils en ligne que l'OICS met à leur disposition pour vérifier la légitimité d'envois suspects et échanger des renseignements opérationnels concernant le trafic d'opioïdes synthétiques à usage non médical et de précurseurs chimiques.

Inégalités persistantes dans l'accès aux médicaments antidouleur

La disponibilité de médicaments soumis à contrôle international et vendus à un prix abordable continue de poser problème au niveau mondial.

L'inégalité d'accès à ces médicaments est particulièrement aiguë en Asie de l'Est et du Sud-Est, en Amérique centrale et aux Caraïbes, et en Afrique, où les niveaux de consommation sont insuffisants pour satisfaire les besoins médicaux des populations. L'Asie du Sud reste la région dont les niveaux de consommation licite d'analgésiques opioïdes sont les plus faibles au monde.

Cette situation tient non à une pénurie de matières premières opiacées, étant donné que l'offre mondiale excède la demande, mais au fait que, dans plusieurs pays, les évaluations des besoins pourraient ne pas correctement refléter les besoins médicaux réels.

L'OICS aide les gouvernements à renforcer leurs capacités à évaluer leurs besoins médicaux et scientifiques en substances placées sous contrôle international par l'intermédiaire de son programme « INCB Learning », qu'ont suivi des personnels de 154 pays.

Afin de rendre les médicaments antidouleur plus largement disponibles et plus accessibles économiquement, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, l'OICS engage les pays fabricants d'opioïdes à accroître leur production.

L'accès à des fins médicales aux substances soumises à contrôle international lors de crises humanitaires causées par des conflits armés demeure source de préoccupation pour l'OICS. Dans son rapport, celui-ci met en exergue les procédures spéciales auxquelles il peut être fait appel pour améliorer la situation.

Menaces et tendances régionales qui se font jour

En Europe, le marché des drogues synthétiques est susceptible de se développer du fait de la pénurie d'héroïne qui se profile depuis que les autorités de facto de l'Afghanistan ont interdit la culture du pavot à opium, en 2022.

Au Moyen-Orient et en Afrique, la fabrication, le trafic et la consommation de stimulants de type amphétamine s'accroissent, tandis que les programmes de traitement et de réadaptation sont limités.

L'Afrique est toujours gravement touchée par le trafic de drogues, et certains éléments indiquent une hausse de l'usage de cocaïne et des dommages qui en découlent, évolution qui s'explique probablement par le fait que le trafic de cocaïne à destination de l'Europe transite par les pays africains.

Le trafic de drogues entrave le développement en Amérique centrale et aux Caraïbes, alors que la crise des opioïdes reste très problématique dans les pays d'Amérique du Nord.

Le Pérou a enregistré la première baisse de la culture illicite du cocaïer en huit ans, mais cette culture a de nouveau atteint en 2023 un niveau historiquement inégalé en Colombie. Pour la sixième année consécutive, les États membres de l'Union européenne ont déclaré la saisie de quantités records de cocaïne.

En Asie de l'Est et du Sud-Est, le marché illicite des drogues synthétiques continue de croître.

D'importants envois illicites de cocaïne et de méthamphétamine continuent de transiter par les États insulaires du Pacifique à destination de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, et l'usage de drogues serait en augmentation dans ces États insulaires.

Rapport sur les précurseurs

Le rapport sur les précurseurs cerne les grandes tendances du commerce licite et du trafic de précurseurs. L'OICS insiste encore sur l'importance cruciale de la coopération avec le secteur privé, qui constitue une stratégie efficace pour prévenir le détournement et le trafic de produits chimiques et d'équipements utilisés dans la fabrication illicite de drogues.

Sur recommandation de l'OICS, la Commission des stupéfiants a inscrit au Tableau I de la Convention de 1988 deux précurseurs du fentanyl et deux séries de substances étroitement apparentées constituant des précurseurs sur mesure de stimulants de type amphétamine (16 substances au total). Ces décisions étaient les premières de leur genre en ce qu'elles portaient sur plusieurs substances étroitement apparentées qui étaient toutes aussi susceptibles de servir à la fabrication illicite.

* * *

*L'OICS est l'organe indépendant et quasi judiciaire chargé de promouvoir et de suivre l'application, par les États, des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues : la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et la Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Établi par la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, il se compose de **treize membres** qui sont élus à titre personnel par le Conseil économique et social pour un mandat de cinq ans.*

* * * * *

Pour de plus amples informations :

Secrétariat de l'OICS
Tél. : (+43-1) 26060-4163
Courriel : incb.secretariat@un.org
www.incb.org